



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspection pédagogique régionale
Jean-Jacques Duméry
jean-jacques.dumeroy@ac-creteil.fr
Doyen des IA-IPR

Géraldine Fondeville
Geraldine.Fondeville@ac-creteil.fr
IA-IPR économie-gestion

Inspection de l'éducation nationale 2^e
degré
Michèle Delomel
Michele.delomel@ac-creteil.fr
Doyenne des IEN ET-EG-IO

Direction des établissements
Marc Loubet
ce.de@ac-creteil.fr
Chef de la division des établissements

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 13 juin 2019

Le recteur de l'académie de Créteil
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

s/c de Mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-St-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et messieurs les IA-IPR

Mesdames et messieurs les IEN ET-EG-IO

Circulaire n° 2019-057

Objet : appel à projets cordées Bac Pro - BTS - dispositif d'accompagnement des élèves issus de la voie professionnelle et souhaitant intégrer une STS.

Faciliter et préparer l'accueil des bacheliers professionnels en STS est une priorité nationale. Un arrêté fixe chaque année, pour chaque spécialité de BTS, les quotas minimaux d'accueil de bacheliers professionnels.

Le rectorat de Créteil met depuis trois ans des moyens significatifs au service d'un dispositif académique appelé cordée « Bac Pro – BTS » dans le but d'accompagner des bacheliers professionnels ayant le potentiel et la volonté de poursuivre des études en STS.

Une cordée s'appuie sur une structure composée ⁽¹⁾ :

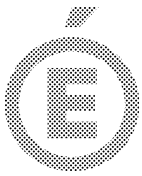
- d'une STS au sein d'un lycée tête de cordée (établissement d'accueil),
- et d'un ou de plusieurs lycée(s) professionnel(s) et (ou) SEP (établissement(s) d'origine).

Ce dispositif met l'accent sur l'aide à la réussite des élèves issus de baccalauréat professionnel en STS au travers de trois phases décrites dans l'annexe 1 :

- repérage-préparation en première et terminale professionnelles,
- accueil-positionnement à l'entrée en STS,
- accompagnement disciplinaire en première année de STS.

L'évaluation de ces dispositifs a mis en évidence plusieurs points forts tels que la consolidation des choix d'orientation, la diminution du décrochage en première année de STS, l'amélioration de l'image de soi, l'évolution des pratiques pédagogiques des enseignants au travers du travail collaboratif entre les équipes pédagogiques de la voie professionnelle et de STS.

¹ Un lycée d'accueil ayant plusieurs spécialités de STS peut être tête de cordée pour plusieurs cordées, un lycée professionnel ou une SEP ayant plusieurs spécialités de bac pro peut également participer à plusieurs cordées.



Cependant, l'écart de réussite au BTS entre les bacheliers professionnels et les élèves issus de la voie technologique reste significatif dans certaines spécialités et quelques spécialités pourraient être valorisées auprès des élèves de la voie professionnelle. **En attente de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle en terminale, l'effort et les moyens financiers seront concentrés en 2019-2020 sur ces spécialités (voir annexe 2).**

Un dispositif de formation sera également proposé aux enseignants de façon à les accompagner dans la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et de la mise en œuvre de la différenciation pédagogique.

Les établissements qui souhaitent mettre en place un dispositif « cordées Bac Pro - BTS » à la rentrée 2019 **dans le cadre des spécialités de BTS identifiées annexe 2** sont invités à envoyer leur projet pédagogique accompagné de la demande de moyens pour la cordée à l'adresse dispositifs.passerelles@ac-creteil.fr **au plus tard le vendredi 12 juillet 2019.**

Le projet pédagogique proposé doit respecter la structure type donnée en fichier joint. Il est important qu'il :

- mette l'accent sur le travail collaboratif entre les enseignants de STS et de baccalauréat professionnel,
- consolide les projets d'orientation des élèves en travaillant sur leurs représentations des BTS concerné et des métiers préparés,
- explicite l'articulation entre les projets pluridisciplinaires impliquant les enseignements généraux et les enseignements professionnels, l'accompagnement personnalisé et les modules proposés en baccalauréat professionnel.

Il est indispensable que ce projet pédagogique soit construit collectivement et approuvé par les équipes de direction des établissements constituant la cordée. Vous trouverez à cet effet un tableau à compléter et à signer en fichier joint.

Seul le lycée tête de cordée transmet le projet de cordée. De même, après validation, les notifications de moyens seront transmises via l'application ASIE aux **lycées têtes de cordée(s) qui ont la charge de la répartition de ceux-ci** dans les lycées de la cordée.

La répartition au sein d'une même cordée se fera au prorata des moyens effectivement alloués et dans le respect des parts relatives initialement prévues dans le projet pour chaque lycée de la cordée (établissement d'accueil et établissements(s) d'origine).

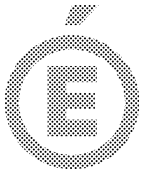
Je vous remercie d'être attentif au respect des délais pour l'envoi du projet pédagogique s'appuyant sur la structure type proposée et de la demande de moyens complétée et signée.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans la réussite de ce dispositif et je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT



ANNEXES et FICHIERS JOINTS

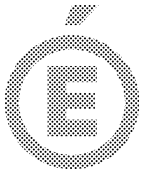
- Annexe 1 - Recommandations pour la construction des différentes phases des cordées.

Fichiers joints :

- Structure type d'un projet.
- Répartition des moyens demandés pour les établissements d'une même cordée.

Calendrier général

Date	Opération à mener
Juin-début juillet 2019	Construction collective du projet cordée Bac Pro – BTS entre le lycée d'accueil et les lycées d'origine des élèves.
Au plus tard le 12 juillet 2018	<p>Le lycée tête de cordée (d'accueil) transmet à l'adresse dispositifs.passerelles@ac-creteil.fr :</p> <ul style="list-style-type: none">- la copie scannée de la fiche signée par tous les chefs d'établissement des lycées de la cordée,- le projet pédagogique construit collectivement avec l'ensemble des lycées de la cordée. <p>Ces 2 fichiers doivent être nommés de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- fiche : « <i>nom établissement_Fiche CE</i> » ;- projet : « <i>nom établissement_Projet Cordee Bac Pro</i> ». <p>Une copie du projet est remise par le référent de la cordée à tous les lycées concernés.</p>
Août 2019	Validation et notification de moyens alloués transmis aux lycées têtes de cordée (via ASIE)
Rentrée 2019	<p>Le chef d'établissement du lycée tête de cordée informe les chefs d'établissement des lycées de la cordée des moyens obtenus.</p> <p><i>La répartition au sein d'une même cordée se fera au prorata des moyens effectivement alloués et dans le respect des parts relatives initialement prévues dans le projet pour chaque lycée de la cordée.</i></p>



Annexe 1

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU DISPOSITIF « CORDEES BAC PRO - BTS »

Organisation du dispositif cordées Bac Pro – BTS

Une cordée s'appuie sur une structure composée :

- d'une STS au sein d'un lycée tête de cordée (établissement d'accueil),
- et d'un ou de plusieurs lycée(s) professionnel(s) et (ou) SEP (établissement(s) d'origine).

Un lycée d'accueil ayant plusieurs spécialités de STS peut être tête de cordée pour plusieurs cordées. Un lycée professionnel ou une SEP ayant plusieurs spécialités de bac pro peut également participer à plusieurs cordées.

L'accompagnement des élèves se fait en trois phases principales :

- repérage-préparation en première et en terminale professionnelle,
- accueil-positionnement à l'entrée en STS,
- accompagnement disciplinaire en première année de STS.

Repérage – préparation dès la première professionnelle

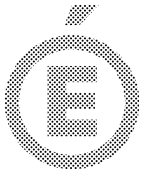
Le repérage des élèves de lycées professionnels susceptibles de poursuivre leurs études en STS peut être réalisé par les professeurs principaux. Afin de ne pas alourdir l'emploi du temps de la terminale professionnelle, il est possible de commencer à mettre en place certaines actions dès le second semestre de première professionnelle et de mobiliser une partie des heures de **l'accompagnement personnalisé**. Les actions mises en place sont essentiellement :

- l'aide à l'orientation, l'aide à la consolidation du projet d'orientation en liaison avec **les conseillers d'orientation – psychologue**,
- l'information sur les métiers préparés par le diplôme visé, sur les résultats aux examens et sur l'insertion professionnelle des diplômés,
- les conseils sur les méthodes de travail à acquérir, l'expression écrite et orale, la prise de notes, la conceptualisation, la construction d'un argumentaire, le travail personnel,
- un travail portant sur les représentations des élèves et une confrontation à la réalité du travail mené en STS,
- une présentation des compétences à acquérir en lien avec le métier visé et les exigences du BTS (la découverte de la classe de STS pouvant se faire également au travers d'une immersion de quelques demi-journées avec des objectifs clairement identifiés),
- une consolidation de compétences de base en relation avec la spécialité de STS choisie.

Les projets pluridisciplinaires, comme par exemple les enseignements généraux liés à la spécialité, ont un rôle important dans l'accompagnement et la réussite des élèves au travers de leur contribution à la professionnalisation. En effet, les bacheliers professionnels rencontrent souvent des difficultés en enseignement général à l'entrée en STS. Dans le cadre de l'autonomie des établissements, la contribution de ces enseignements peut prendre des formes diverses telles que :

- des activités visant à développer des connaissances et des compétences utiles à la pratique professionnelle
- des activités s'appuyant sur un contexte professionnel, sur des outils utilisés par la profession
- des activités liées au suivi et à l'évaluation des PFMP.

Le suivi de modules d'accompagnement dans cette phase n'est pas une condition préalable à l'entrée en STS et ne doit pas être considéré par les élèves comme une condition suffisante pour être admis. En revanche, il prépare la transition vers le BTS et il peut apporter une valeur ajoutée au niveau de l'insertion professionnelle et des résultats au baccalauréat professionnel.



Accueil-Positionnement à l'entrée en STS

Une action d'intégration peut être organisée en début d'année scolaire (fin août avec les seuls élèves issus de baccalauréat professionnel ou début septembre avec l'ensemble de la classe). Durant cette période, il est envisagé de réaliser :

- une évaluation diagnostique permettant d'identifier les besoins de chaque élève, de caractériser ses compétences et de lui construire un parcours d'accompagnement au travers de divers modules d'accompagnement disciplinaire (l'étudiant est partie prenante de l'évaluation),
- la mise en place d'un tutorat effectué par un étudiant de deuxième année de STS ou de l'enseignement supérieur (université, école d'ingénieur) et par un professeur référent. Il peut être envisagé un tutorat mixte (professeur intervenant en bac pro ou en STS) pour faciliter la progression de l'étudiant et renforcer la collaboration des équipes pédagogiques.

Il est préférable de ne pas limiter l'évaluation diagnostique et les propositions de modules disciplinaires aux seuls élèves issus de baccalauréat professionnel. La valorisation des qualités personnelles de chaque élève et des compétences professionnelles déjà acquises dans le cadre du baccalauréat professionnel et des périodes de formation en milieu professionnel contribuera à développer la confiance et la détermination dont il a besoin pour aborder le processus de façon sereine. Des professionnels ou anciens élèves pourront être invités à participer à cette phase d'accueil afin de permettre à chaque élève d'affiner sa perception du métier préparé et développer sa motivation.

Afin de valoriser la participation et l'effort particulier des élèves issus de la voie professionnelle, il peut être envisagé de leur faire signer un ~~contrat~~ engagement mentionnant la nature du(es) module(s) à suivre. A la fin du premier semestre de STS, il est souhaitable, en fonction des politiques d'établissement, de prévoir une mention particulière pour ces élèves sur leur bulletin semestriel notant leur implication, leur travail personnel, leur assiduité et leur investissement dans ce module accueil – positionnement.

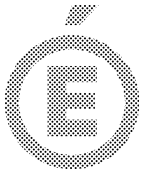
Accompagnement disciplinaire

Il s'agit de faciliter l'intégration des élèves issus de la voie professionnelle afin qu'ils se sentent membres à part entière de la classe de STS le plus rapidement possible. Cette phase d'accompagnement disciplinaire est construite en étroite collaboration entre les équipes des deux voies. Elle doit faire l'objet d'une pédagogie différenciée de façon à ne pas ajouter des cours aux cours mais à les aborder différemment en prenant en compte les parcours et les acquis et en donnant du sens au travers de la contextualisation liée à la spécialité.

A la suite de l'évaluation diagnostique, chaque équipe pédagogique de première année de BTS propose une organisation pédagogique, disciplinaire et temporelle des modules d'accompagnement disciplinaire. Ces modules, mis en place dès le début de l'année scolaire et répartis sur le premier semestre de STS, peuvent être organisés en complément des enseignements dispensés en première année de STS et (ou) se dérouler pour partie durant certaines heures d'enseignement de spécialité si le bilan de l'évaluation diagnostique le permet.

Les champs disciplinaires concernés directement par ce module sont :

- les langues vivantes étrangères,
- l'expression écrite et orale (par exemple travail portant sur : le décodage de consignes, la compréhension de textes et de tableaux statistiques, la prise de notes, la réflexion structurée, la communication orale dans diverses situations de travail),
- les mathématiques (révisions de base de statistiques, ordres de grandeur, proportionnalité), éventuellement,
- les enseignements de spécialité, le management, l'économie et le droit (ou le CEJM),
- les langues vivantes étrangères,
- les sciences physiques et chimiques dans le cas des filières STI2D.



6

Il est souhaitable de mettre en place des dispositions de lutte contre le décrochage et d'accompagnement des élèves souhaitant quitter la formation durant les premières semaines de BTS. Les TICE sont des ressources privilégiées qui facilitent la personnalisation des parcours et des suivis, elles peuvent être utilisées dans les trois phases du dispositif.

Professeurs intervenant dans les cordées Bac Pro - BTS

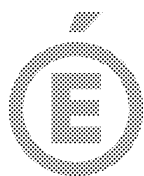
Repérage - préparation

Un travail interdisciplinaire avec des professeurs intervenant en terminale professionnelle et en BTS est nécessaire. Le professeur documentaliste peut également intervenir durant cette phase.

Tutorat

Un professeur volontaire (référent) est chargé d'assurer l'interface entre les élèves engagés dans une cordée et les professeurs de leurs classes respectives. Il a pour mission d'entretenir la motivation des élèves, de suivre leurs efforts, d'assurer la fluidité de l'organisation avec les professeurs en charge des modules, de tirer un bilan d'ensemble.

Annexe 2



Spécialités de BTS concernées par le dispositif « cordée bac pro – BTS »

7

BTS Bâtiment

BTS CIRA - Contrôle industriel et régulation automatique

BTS CPRP - Conception des processus de réalisation de produits

BTS CRSA - Conception et réalisation de systèmes automatiques

BTS SN - Systèmes numériques

BTS Travaux publics

BTS CG – Comptabilité et gestion

BTS Communication

BTS MHR - Management en hôtellerie restauration

BTS MCO – Management Commercial Opérationnel

BTS NDRC - Négociation et digitalisation de la relation client

BTS Professions immobilières

BTS ESF - Economie sociale familiale